

MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09

Mail : mairie.cottenchy@wanadoo.fr

Internet : www.mairie-cottenchy.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, Mercredi, Vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Maire : sur rendez-vous

FLASH INFO N°48 SEPTEMBRE 2021



APPLICATION MOBILE INTRAMUROS

La CCALN a souscrit récemment à **l'application mobile IntraMuros (voir au dos)**, proposée par Somme Numérique à un coût préférentiel. La cotisation supportée par la CCALN intègre l'abonnement de ses communes membres.

Cette application gratuite vous permet d'être informé et alerté et de vous faire participer à la vie locale.

Vous pouvez ainsi recevoir des alertes directement sur votre smartphone et accéder aux événements de notre bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.

Vous utilisez les services que la commune met à votre disposition : le signalement d'un problème, décalage ordures ménagères, relève des compteurs d'eau, infos travaux, les sondages, les associations, les écoles, les commerces...

Il est rappelé que vous pouvez toujours consulter le site internet de la commune www.mairie-cottenchy.fr. Vous y trouverez toutes les actualités ainsi que les démarches administratives et informations utiles.

IMPORTANT : Si vous n'avez pas de smartphones et/ou que vous souhaitez toujours recevoir les informations papier dans votre boîte aux lettres, merci de le signaler à la secrétaire de Mairie.

DECHETS VERTS

Merci de veiller au respect d'une bonne utilisation du point de collecte de déchets verts : les gros chargements doivent être portés à la déchetterie d'Ailly-sur-Noye.

Pour rappel / Information : ce dépôt de déchets verts est réservé uniquement aux habitants de la commune. Si vous constatez des personnes extérieures, n'hésitez pas à le faire remonter en Mairie. De plus, nous avons constaté des dépôts de terres/gravats aux abords. Ces dépôts doivent être déposés en déchetterie.

PASSAGE DES ENCOMBRANTS

Désormais il n'y a plus de date précise. Il faut contacter le service environnement de la CCALN au 03.22.09.03.14 (prise de coordonnées + type d'encombrants à collecter). La CCALN déclenchera une collecte (à partir d'une quinzaine de maisons), puis vous rappellera pour vous informer de la date et que vous déposiez vos encombrants sur votre trottoir la veille de la collecte.

STOP PUB

Si vous êtes intéressé, des étiquettes STOP PUB réalisées par le SMITOM du Santerre à coller sur votre boîte aux lettres, sont disponibles en Mairie.

BONNE RENTRÉE !

Tourner SVP

